

**Aux membres du Conseil Supérieur des Sports,
A l'attention des fédérations sportives reconnues et de leurs cercles affiliés,
A l'attention des Directrices et Directeurs des Centres Adeps,
A l'attention des Centres Sportifs Locaux et des Centres Sportifs Locaux intégrés,
A l'attention des opérateurs sportifs,
A l'attention du Mouvement sportif,**

Bruxelles, le 06/06/2020

n.r. : VG/
contact:

Circulaire - Déconfinement - Phase 3 à partir du 8 juin 2020 – Secteur Sportif

Chères amies et Chers amis du sport,

Ce 3 juin, la troisième phase de déconfinement a été présentée. Le mouvement sportif dans son ensemble attendait avec impatience les nouvelles recommandations qui ont été accueillies avec un soulagement et une énorme envie que je partage entièrement.

Les évolutions régulières du déconfinement que nous avons connues depuis le 4 mai dernier, je tiens à le souligner, sont autant de victoires qui sont à mettre à votre crédit grâce à votre implication au travers de communications encourageantes ou de projets innovants qui ont assurément contribué à renforcer l'engagement citoyen de l'ensemble de vos membres.

Je vous en remercie.

Si une reprise sportive se rapproche des normes habituelles, diverses recommandations se doivent encore d'être respectées. Il est en effet essentiel de rappeler que l'arbitre n'a pas encore sifflé la fin de la partie face au Coronavirus (Covid-19).

Règles d'or

Nous sommes dorénavant dans une nouvelle logique qui inverse le processus que nous avons respecté jusqu'à maintenant et qui reposait sur l'interdiction. Aujourd'hui, le principe est celui de l'autorisation moyennant quelques restrictions. Ces dernières nous permettent de maintenir notre vigilance collective face au virus.

Je vous invite à rappeler à vos membres les 6 règles d'or :

- les mesures d'hygiène restent indispensables ;
- les activités en extérieur doivent être, dans la mesure du possible, privilégiées. Le cas échéant, la pièce doit être suffisamment ventilée ;
- il est nécessaire de prendre des précautions supplémentaires avec les personnes à risque. Une charte est en préparation à destination des seniors

bénévoles afin de leur fournir des précisions quant aux activités qu'ils peuvent pratiquer en toute sécurité ;

- il est possible d'avoir des contacts plus rapprochés avec dix personnes différentes par semaine en plus du foyer (= bulle personnelle élargie). Ce droit est individuel. Ces dix personnes peuvent par ailleurs changer chaque semaine ;
- les distances de sécurité restent d'application sauf pour les personnes d'un même foyer, pour les enfants de moins de 12 ans entre eux et pour les personnes de la bulle élargie. Quand la distance de sécurité ne peut pas être respectée, il est nécessaire de porter un masque;
- les réunions de groupe sont restreintes à dix personnes maximum, enfants compris. Cela vaut pour toutes les réunions, indépendamment qu'elles aient lieu au domicile ou en dehors de celui-ci (ex : parc ou restaurant).

Cadre de la pratique sportive

Les activités sportives sans contact peuvent reprendre, à partir de ce 8 juin, qu'elles soient pratiquées à l'extérieur ou à l'intérieur, à un niveau amateur ou à un niveau professionnel, aux conditions suivantes :

- les cours et entraînements sportifs doivent avoir lieu :
 - dans un contexte organisé, notamment par un club ou une association ;
 - en groupe de maximum 20 personnes ;
 - sous la surveillance d'un entraîneur présent à tous les entraînements ;
 - dans le respect de la distance d'1,5 mètre entre chaque personne.
- les compétitions sportives peuvent avoir lieu pour les sports sans contact et à huis clos ;
- les compétitions sportives avec et sans contact à huis clos peuvent reprendre pour les moins de 12 ans.

Les salles et les espaces de fitness peuvent également rouvrir à l'exception des saunas et zones wellness.

Certaines exceptions demeurent :

- les sports de contact, comme les sports de ballons ou les arts martiaux, doivent toujours se limiter à un entraînement dit « sans contact », donc dans le respect des distances sociales et des règles fixées plus haut. Cette restriction ne concerne pas les enfants de moins de 12 ans ;
- les vestiaires et les douches ne sont toujours pas accessibles ;

- les piscines restent fermées jusqu'au 30 juin inclus.

Bien évidemment, les toilettes et les distributeurs automatiques peuvent rester en service. L'accessibilité du DEA doit être garantie.

Les buvettes et cafétérias de nos clubs et centres sportifs peuvent bien évidemment rouvrir moyennant le respect du protocole du secteur HORECA disponible au départ du lien suivant <https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>.

A partir du 1^{er} juillet 2020 de nouveaux assouplissements pourraient être confirmés tels que :

- toutes les activités sportives indoor et outdoor seront de nouveau autorisées (y compris les sports de contact) ;
- les leçons et entraînements pour l'ensemble des sports seront élargis à un maximum de 50 personnes ;
- la présence d'un public assis de maximum 200 spectateurs aux compétitions sportives sera à nouveau autorisée, dans le respect des règles de distanciation sociale.

En outre, pour vous accompagner dans la reprise de vos activités, j'ai demandé à l'Administration générale du Sport (Adeps), au travers du Groupe de Travail déconfinement, d'élaborer différents outils basés sur les plans de déconfinement communiqués par les fédérations sportives.

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte ici pour remercier chaleureusement l'ensemble des agents de l'Administration générale du Sport ainsi que les membres du Groupe de Travail (composé d'experts de l'Administration générale du Sport (Adeps) et de scientifiques tels que les Professeurs Marc Francaux de l'UCLouvain et Jean-François Kaux de l'ULiège) qui se sont mobilisés pour élaborer les protocoles suivants ainsi que pour leurs précieux conseils qui nous ont éclairés pendant cette crise sanitaire.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Le protocole de reprise des activités sportives en intérieur ;
- Le protocole de reprise des activités sportives en extérieur ;
- Le protocole de reprise des activités fitness ;
- Le protocole d'organisation des Points Verts ;
- Le protocole d'organisation des stages sportifs ;
- Un guide général de reprise discipline par discipline.

Je vous demande de les relayer massivement et vous informe que ces documents seront également disponibles au départ du site www.sport-adepts.be.

Je sais combien les interrogations et interpellations ne vont pas manquer dans les jours à venir. C'est pourquoi, à mon initiative, les Centres de Conseil du Sport de l'Adepts organiseront, dans les jours à venir, des tables rondes locales pour rencontrer nos clubs, gestionnaires de centres sportifs, pouvoirs locaux, etc.

Cet exercice de proximité permettra de clarifier ce qui doit l'être mais également de récolter les avis et propositions de la base de notre mouvement sportif.

Je compte une nouvelle fois sur **le sens des responsabilités du mouvement sportif** organisé et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de **préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis le 13 mars** afin d'éviter la propagation du virus et d'en soigner les effets.

Fonds d'urgence

J'ai mobilisé mes services au sein de l'Administration générale du Sport mais également l' AISF pour vous offrir, ainsi qu'à vos clubs, un service d'accompagnement le plus efficace possible afin de vous faire bénéficier du Fonds d'urgence sport.

A toutes fins utiles, vous trouverez à nouveau, en annexe, le formulaire et le Vade Mecum. Je rappelle que les dossiers doivent être rentrés au départ de la plateforme SUBside entre le 15 juin et le 19 juin prochain.

Prenez soin de vous et des autres.

Sportivement vôtre,

.....
Valérie Glatigny

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale,
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

[02/801.76.11](tel:028017611)
.....